



Retrait du projet de loi de transformation de la Fonction Publique :

Toutes et tous en grève le 9 mai !

Ce projet de loi présenté le 27 mars dernier en Conseil des Ministres est un dépeçage en règle de la Fonction Publique : 120 000 emplois à détruire d'ici 2022. Le gouvernement voudrait le faire passer en procédure accélérée, avec un vote avant l'été.

Le statut général des fonctionnaires est l'assurance d'un égal accès aux services publics pour toutes et tous, sans discrimination. Grâce au Statut Général et aux statuts particuliers, les fonctionnaires exercent l'ensemble de leurs missions indépendamment du pouvoir politique en place.

La contractualisation

Les recrutements sous contrats en lieu et place de recrutements par concours sous statut conduiraient à plus de précarité et à un risque certain de pression du politique ou autres sur l'ensemble des collègues.

L'intégration de « contractuels » dans le Statut Général signifie que les emplois permanents de l'Etat pourraient dorénavant être pourvus par des agents sous n'importe quel statut, y compris de droit privé ! Le nombre d'emplois contractuels va augmenter au détriment des recrutements par concours, notamment à des postes d'encadrement en vue d'un « management renforcé ».

Notre avenir : la mobilité ou la porte

Les personnels seraient obligés de suivre leur mission, y compris en cas d'externalisation vers le privé. La mobilité forcée se généraliserait.

De plus, des fonctionnaires seraient poussés vers la porte, comme dans le privé, dans le cadre des ruptures conventionnelles collectives, ce qui se passe actuellement à la Caisse des Dépôts : une première dans la Fonction publique !

Les agents n'ont désormais plus les garanties de maintien à résidence ni même celle d'être administrés par la DGFIP.

La rémunération au mérite

Le principe est bel et bien acté. Introduire dans la Fonction publique la notion de mérite et donc de rentabilité est un non-sens et va à l'encontre du service public. Ce sera la mise en concurrence des agentes et agents (titulaires aussi bien que contractuels), et des inégalités de traitement.

L'objectif : une gestion individualisée avec un nivellement des rémunérations par le bas, des primes et avancements pour quelques-uns et quelques-unes et des bas salaires pour tous les autres.

Un bâillon sur les instances de dialogue social

Les commissions administratives paritaires (CAP) n'auront plus de droit de regard sur les mutations, avancements et promotions.

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) vont fusionner avec les comités techniques (CT), au détriment de la santé et des conditions de travail des fonctionnaires. Le but : priver les personnels de leur droit à être défendus.

L'application de ce projet de loi à la DGFIP aura des conséquences immédiates

La mobilité forcée s'appliquera dans le cadre de la « géographie revisitée » : les collègues d'un service délocalisé ou « démétropolisé » seront contraints de suivre leur mission, avec les conséquences qu'on imagine sur leur vie personnelle. Aucun recours ne sera plus possible devant une CAP. Les fusions de service vont s'accélérer et des SIP et des SIE de 50 ETP (Équivalents Temps Pleins) vont voir le jour sur Paris. La future rémunération au mérite tendra les relations entre collègues, et avec la hiérarchie. L'ensemble des organisations syndicales de la Fonction Publique rejettent ce projet, qui s'inscrit dans une logique ultralibérale prônant l'individualisme à tout va. Et, aujourd'hui le gouvernement décide que le projet de loi sera examiné en procédure accélérée.

Toutes et tous en grève le 9 mai !

Les sections syndicales CGT, Solidaires, CFDT et FO de la DRFIP 35 se sont réunies le 29 avril et appellent les agents à être massivement en grève le 9 mai.

- ***A Rennes, RDV à partir de 8h30 devant le CFP de Rennes Magenta pour distribution de tracts et à 11 h sur l'esplanade Charles De Gaulle pour départ de la manifestation.***
- ***A Saint-Malo, RDV devant l'hôpital à 10h30.***

Au plan national, l'intersyndicale DGFIP appelle les personnels à se réunir pour décider des modalités d'action à mettre en œuvre dans les prochains jours et après le 9 mai.

POUR L'OUVERTURE DE VÉRITABLES NÉGOCIATIONS
L'ARRÊT DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS
L'ARRÊT DES RESTRUCTURATIONS
LE RETRAIT DU PLAN "GÉOGRAPHIE REVISITÉE"

**AUGMENTATION
DES RÉMUNÉRATIONS**

NON A LA CASSE DU SERVICE PUBLIC

